



EXPOSITION DES ARTISTES

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

COORDONNEES DE L'ARTISTE

Nom	Prénom
Nom d'artiste	
Adresse.....	N°..... CP.....
Ville.....	Téléphone.....
Adresse mail.....	Site web.....
Exposition collective <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui nom du collective.....	
Discipline artistique.....	
Nombre d'œuvres à exposer.....	

Présentation

(Merci de nous indiquer votre parcours d'artiste / projet)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

(Merci de joindre un aperçu de vos œuvres à exposer (photographies, book, ...))

Dates proposés

.../.../.... - .../.../... - .../.../...

Réalisation de Cartons d'invitation par le Service Culture

Oui Non

A adresser à

Gerda Postelmans
Administration communale de Woluwe St-
Pierre
Avenue Charles Thielemans 93
1050 Bruxelles
gpostelmans@woluwe1150.be

Signature

(En signant le document, vous confirmez avoir pris connaissance des dispositions dans le cadre d'une exposition individuelle au recto de ce formulaire.)

Service Culture

Av. Charles Thielemans 93
1150 Bruxelles
www.woluwe1150.be

Contact

Iga Jozefek-Cheuge T. 02/435 59 92 - ijozefek@woluwe1150.be

DISPOSITIONS DANS LE CADRE D'UNE EXPOSITION INDIVIDUELLE

La commune met à disposition des artistes ou des collectifs d'artistes domiciliés à Woluwe-Saint-Pierre la salle FORUM¹ pour une période **de 4 jours (du jeudi au dimanche)**.

La demande d'exposition doit être introduite auprès de :

Gerda Postelmans
Echevine de la Culture
Administration communale de Woluwe-Saint-Pierre
Avenue Charles Thielemans, 93
1150 Bruxelles
gpostelmans@woluwe1150.be

Celle-ci doit comprendre :

- Le présent formulaire,
- Un document reprenant le parcours artistique de l'artiste,
- Un aperçu d'œuvres à exposer (min. 2 œuvres sous forme de photographies, book, ...).

Il est conseillé que cette demande soit introduite 6 mois avant la date d'exposition souhaitée. Une lettre de confirmation précisant les dates de l'exposition² et les informations supplémentaires vous sera envoyée après examen de votre dossier.

Conditions générales

Dans ce cadre, la commune prend en charge :

- Le montage (le jeudi à partir de 8h30) et démontage (le dimanche à partir de 18h00) du matériels d'exposition mis à disposition de l'artiste ;
- Sur demande, la réalisation des cartons d'invitation.

L'artiste souhaitant réaliser ses cartons d'invitations ou affiches, doit soumettre son projet **au service de la Culture au plus tard 6 semaines avant l'exposition** afin que celui-ci soit validé par l'Administration communale. L'impression définitive est alors à la charge de l'artiste.

L'artiste ou le collectif d'artistes s'engage à prendre en charge :

- Le dépôt (le jeudi à partir de 8h30) et la reprise (le dimanche de 18h00 à 19h00) des œuvres ;
- Le vernissage (prévu le jeudi de 18h30 à 21h30) avec le drink³ ;
- Le gardiennage de ses œuvres durant les heures d'ouverture de l'exposition (prévu du vendredi au dimanche de 14h à 18h)^{4 5}.

¹ Salle d'exposition du W :Halll – Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre.

Adresse : 93, Avenue Charles Thielemans, 1150 Bruxelles.

² Dates définies en fonction des disponibilités de la salle d'exposition.

³ Un discours de l'Echevin sera prévu pour l'occasion.

⁴ Les horaires proposés peuvent être modifié sur demande et dans la limite du raisonnable.

⁵ Le W:Halll décline toute responsabilité quant aux œuvres qui lui sont confiées, les exposants feront assurer celles-ci s'ils le jugent nécessaire.